

14 sep 2012 -18:47

Appartient à Conseil des ministres du 14 septembre 2012

Procédures de sélection des agents de l'Etat - Deuxième lecture

Le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un projet d'arrêté royal (*) qui vise à accroître l'efficacité des procédures de sélection et à renforcer la mobilité des fonctionnaires fédéraux, comme prévu dans l'accord gouvernemental.

Le projet doit notamment contribuer à accélérer les recrutements en permettant le lancement simultané de différentes possibilités de nomination, afin qu'un classement unique puisse être établi à l'issue de la sélection comparative. La promotion interne des agents demeure une procédure pouvant être utilisée de façon autonome.

Le projet offre également la possibilité d'obtenir des dispenses pour certaines parties de la sélection et d'exclure, pour une période limitée, un candidat de modules spécifiques auxquels il aurait échoué, dans le but de donner la possibilité aux candidats de développer les compétences exigées. La durée de validité de la dispense (d'au moins deux ans) est déterminée par l'administrateur délégué de Selor.

Afin d'accroître la mobilité, les sélections en interne peuvent être organisées comme des sélections comparatives pour lesquelles une expérience pertinente dans une fonction précise peut également être demandée.

(*) portant diverses mesures relatives à la sélection des agents de l'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Steven Vanackere, Vice-Premier ministre et ministre des Finances et du Développement durable, chargé de la Fonction publique
Rue de la Loi 12
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 574 80 05
<http://www.minfin.fgov.be>

Service de presse de M. Hendrik Bogaert, secrétaire d'Etat à
la Fonction publique et à la Modernisation des Services

publics

Rue Royale 180

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 209 33

<http://bogaert.belgium.be>